

La Frontière Le Citoyen

Canadian Malartic en confiance avec le Guide de cohabitation



Dominic Chamberland
Publié le 1 septembre 2016



Le directeur général de Mine Canadian Malartic, Serge Blais.
©Photo TC Média – Dominic Chamberland

À la minière Canadian Malartic, on se dit bien confiants que le Guide de cohabitation lancé jeudi sera accueilli favorablement par la grande majorité des citoyens de Malartic.

Remodelé depuis sa première présentation, en mai dernier, ce Guide de cohabitation indique en détails les modalités de compensation (avec les montants d'argent prévus) pour les citoyens qui subissent les impacts des opérations de la mine Canadian Malartic tout près de chez eux, de même que le processus d'acquisition de résidences par la minière pour les propriétaires de la zone sud qui voudront quitter Malartic.

«Nous avons été agréablement surpris de voir autant de personnes (plus de 1300) se déplacer à nos journées portes ouvertes du mois d'août et lors des consultations qui ont suivi (jusqu'au 30 août). Comme seulement 3% de tous ces gens, rencontrés individuellement, ne sont pas satisfaits (des propositions du Guide) et que trois personnes sur quatre veulent embarquer, nous sommes quand même confiants que ce sera bien accueilli en général, a mentionné le directeur général de Mine Canadian Malartic, Serge Blais

«Cela dit, la mise en application du Guide commence maintenant pour vrai. C'est un premier pas vers l'avant et on verra si les gens y adhèrent en grand nombre. Ce sont les citoyens qui ont la réponse», a ajouté le grand patron de la minière.

Une campagne d'image?

Dès la mise en application du Guide de cohabitation, jeudi matin, plusieurs citoyens ont pris d'assaut le local communautaire de Canadian Malartic afin de remplir les formulaires nécessaires pour recevoir les montants compensatoires couvrant les trois dernières années, en lien avec le bruit, la poussière et les vibrations émanant des opérations de la mine.

Chez Canadian Malartic, on se défend bien de faire une campagne d'image et de relations publiques dans le but de faire contrepoids à la controverse très médiatisée liée au recours collectif et à la demande d'injonction en cour du Comité de citoyens de la zone sud. «Pas du tout, c'était déjà planifié, a assuré Serge Blais. Le lancement d'aujourd'hui (1^{er} septembre), c'est la livraison du travail effectué par le Groupe de travail et non une stratégie de communication, a-t-il signifié.

«Nous, on veut travailler avec les citoyens, être le plus nombreux possible autour de la table, pour trouver des solutions. Et ces solutions, qui font suite à la démarche collective des derniers mois, répondent aux attentes d'une vaste majorité de la population. Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin. On convient que le Guide n'est pas parfait; c'est donc important de travailler ensemble pour le faire évoluer dans le futur», a raconté M. Blais.

De 45 à 50 millions \$

Canadian Malartic prévoit verser de 45 à 50 millions \$ en compensations aux citoyens de la ville pour la période 2013 à 2027, dans le cas où le projet d'agrandissement de la fosse à ciel ouvert sera accepté par le ministère de l'Environnement. «Le montant total sera coupé en deux si le projet d'extension est refusé et que la mine ferme en 2021», a précisé Serge Blais.

Ce programme de compensations n'inclut pas l'achat de maisons dans la zone sud (la plus touchée par les opérations la mine), qui se veut un autre programme. «On n'a jamais établi de budget pour ces programmes. Nous prévoyons acheter les maisons à une moyenne de 125 000 \$», a signalé M. Blais.

Date limite

Les citoyens de Malartic ont jusqu'au 30 novembre pour se prévaloir du programme de compensations. Et si, à la suite du dépôt du rapport du BAPE sur le projet d'extension de la mine, le ministre de l'Environnement attend jusqu'à la date limite du 5 décembre pour rendre sa décision, la période pour se prévaloir du programme s'étendra jusqu'au 15 décembre.

Jusqu'à 4600 \$ par année

La version remaniée du Guide de cohabitation prévoit compenser les gens de Malartic sur une base individuelle et non plus par porte. Les montants versés par la minière sont établis en fonction de la proximité de la fosse et du statut (propriétaire ou locataire). Ainsi, une famille de quatre personnes résidant dans la zone la plus rapprochée de la mine pourrait recevoir jusqu'à 4600 \$ par année (soit 13 800 \$ pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016).

Le Comité de citoyens: «Attention!»

Estimant que les gens concernés ont droit à beaucoup plus, le Comité de citoyens de la zone sud de Malartic leur suggère d'attendre les conclusions du BAPE et le résultat du recours collectif avant de se prévaloir des compensations prévues dans le Guide de cohabitation, donc «d'être patients et de ne rien signer sans l'avis d'avocats malgré l'appât d'un gain rapide et les pressions sociales. Et attention à la demande de signature d'une quittance», écrit l'organisme dans une lettre ouverte.

Votre vie amoureuse avance ?

FAITES LE POINT



TIRER UNE CARTE

Médias Transcontinental S.E.N.C.
1100 boul. René-Lévesque Ouest,
Montréal, QC H3B 4X9 (514) 392-
9000

